

Guide des aides facultatives

du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)
de la Ville d'Amiens

Sommaire

Qu'est-ce que le CCAS ? _____ page 3

Qu'est-ce qu'une aide facultative ? _____ page 3

Les différentes aides facultatives que vous pouvez demander _____ page 4

Pour le logement _____ page 4

Pour l'alimentation _____ page 4

Pour se déplacer _____ page 5

Pour la santé _____ page 5

Pour les enfants _____ page 6

Autres aides _____ page 6

Quelles sont les conditions pour recevoir une aide facultative ? _____ page 7

Comment faire une demande ? _____ page 8

Les bons plans _____ page 10

Les établissements France services _____ page 11

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Amiens propose des services et des aides aux habitants en fonction de leurs besoins.

Par exemple :

- des aides facultatives
- le Jardin solidaire de Saint-Maurice
- la livraison de repas à domicile
- des activités pour les personnes âgées : thé dansant, sorties culturelles, activités sportives et visites à domicile...
- un service de conciergerie solidaire

Qu'est-ce qu'une aide facultative ?

Une aide facultative, c'est de l'argent ou un service que peut donner un CCAS pour aider une personne en difficulté.

L'argent peut être donné sous différentes formes :

- en espèces
- en chèque alimentaire
- par virement sur le compte du prestataire

▮ Prestataire = la personne ou l'entreprise qui fournit le service

Les différentes aides facultatives que vous pouvez demander

Pour le logement

Vous avez des difficultés pour payer votre logement et/ou les factures de votre logement



Le CCAS peut vous aider pour le paiement :

- de votre logement et de ses charges : ordures ménagères, espaces verts...
- des équipements nécessaires : chauffage, électroménager...
- de l'assurance habitation
- du dépôt de garantie
- des factures d'énergie : eau, gaz, électricité

Pour l'alimentation

Vous avez des difficultés pour payer votre nourriture et vos produits d'hygiène



Le CCAS peut vous proposer :

- des chèques alimentaires pour acheter de la nourriture et des produits d'hygiène
- de participer à la cueillette de légumes et fruits locaux
- de bénéficier de paniers de légumes et fruits locaux

Pour se déplacer

Vous avez un projet de travail ou de formation



Le CCAS peut vous proposer :

- **une aide pour financer le permis de conduire** : 600 € pour les habitants de plus de 26 ans en échange de 60 heures de bénévolat
- **un prêt de vélo** : Aide pour payer la location d'un vélo pour se rendre au travail ou en formation
- **une aide aux déplacements** :
 - pour payer des tickets de bus ou de train,
 - pour réparer ou acheter un véhicule (voiture, scooter, trottinette...)

Pour la santé

Vous avez des difficultés pour payer certains frais liés à votre santé



Le CCAS peut vous aider à financer :

- vos frais de santé
- l'adhésion à une mutuelle complémentaire
- les dépenses liées à une perte d'autonomie (par exemple : fauteuil roulant, aménagement du domicile...)

Le CCAS peut également vous accompagner pour obtenir une Mutuelle solidaire.

Plus d'informations sur lamutuellesolidaire.fr

Une Mutuelle solidaire = la mutuelle solidaire est une couverture santé à prix réduit.

Pour les enfants



Le CCAS peut vous aider à financer :

- l'achat de matériel de puériculture
- le financement des fournitures de rentrée scolaire
- l'inscription à des activités culturelles, sportives et de loisirs
- le financement de séjours de vacances et activités familiales
- les frais de restauration scolaire

Du matériel de puériculture = tout l'équipement et le matériel pour bébé, comme les lits, les biberons, la chaise haute, la poussette...

Autres aides



Le CCAS peut vous aider avec :

- **un prêt d'honneur** : c'est de l'argent prêter par le CCAS, pour aider à un projet ou faire face à une dépense imprévue. Il faut rendre l'argent chaque mois, sans payer plus.
- **l'aide "coup de pouce"** : aide financière ponctuelle pour vous aider dans vos projets : emménagement, formation ...
- **l'aide "obsèques"** : pour aider à payer une partie des frais d'obsèques d'un membre de la famille
- **un équipement numérique** : ordinateur, téléphone...

Quelles sont les conditions pour recevoir une aide facultative ?

- vous habitez à Amiens
- vous avez une pièce d'identité en cours de validité
- vous avez peu de ressources
- vous apportez les pièces justificatives demandées par le Conseiller social pour que votre demande soit étudiée
- vous avez déjà demandé d'autres aides, par exemple à :



Comment faire une demande ?

1

Allez dans la mairie la plus proche de chez vous :



Secteur Nord Atrium

📍 39 avenue de la Paix - 80000 Amiens

🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30



Secteur Centre

📍 7 rue de la Malmaison - 80000 Amiens

🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30



Secteur Sud Pierre Rollin

📍 9 rue du 8 mai 1945 - 80000 Amiens

🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30



Secteur Ouest Étouvie

📍 3 avenue du Pays d'Auge - 80000 Amiens

🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30



Secteur Est

📍 166 chaussée Jules-Ferry - 80000 Amiens

🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30

2

Parlez avec un conseiller social

Le conseiller social va vous proposer un accompagnement personnalisé pendant toutes vos démarches.

Il pourra vous donner des conseils ou vous orienter vers des aides, comme par exemple celles du CCAS.

3

Faites votre demande avec l'aide d'un conseiller social

Le conseiller social va vous aider pour remplir votre dossier de demande.

Vous devrez fournir les justificatifs demandés notamment pour justifier vos dépenses et vos revenus mensuels.

4

La commission des aides du CCAS étudie votre demande

Lorsque vous avez rempli votre demande, le conseiller l'envoie à la commission des aides du CCAS.

Toutes les demandes sont présentées chaque semaine en commission.

La commission décide si vous pouvez recevoir une aide ou non.

Le montant de l'aide dépend de votre situation.

La commission vous informe rapidement par courrier des suites réservées à votre demande.

Une commission = la commission est une réunion de personnes chargées de procéder à l'étude d'une demande et de donner des avis.

Les bons plans

Le service Personnes âgées

Le CCAS accompagne les personnes de 65 ans et plus dans de nombreuses démarches de la vie et lors d'activités de loisirs.

Le CCAS aide à financer l'adaptation de votre logement (salle de bains, cuisine...) pour pouvoir rester le plus longtemps possible chez vous.

Le CCAS vient vous rendre visite chez vous, si vous en ressentez le besoin.

Pour plus d'informations, appelez

0 800 60 50 00

Service & appel
gratuits



Vous habitez Amiens, la Conciergerie solidaire vous propose plus de 60 services pour vous faciliter la vie quotidienne, et faire des économies.

Vous avez besoin d'une aide pour :

- vos déplacements
- votre santé ou des soins
- de l'alimentaire...

Ou vous souhaitez aider ou rendre service à des Amiénois.

Contactez-nous !

 **03 22 97 40 40**

 **conciergeriesolidaire@amiens-metropole.com**

 **amiens.fr/conciergerie**

Les points d'accueil France services

Les établissements France services vous accueillent et vous accompagnent pour vous aider dans vos démarches administratives.



Secteur Nord Atrium

📍 39 avenue de la Paix - 80000 Amiens

☎ 03 22 66 10 28

@ franceservicesamiensnord@amiens-metropole.com



Secteur Sud Pierre Rollin

📍 9 rue du 8 mai 1945 - 80000 Amiens

☎ 03 22 50 32 70

@ franceservicesamienspierrerollin@amiens-metropole.com



Secteur Ouest Étouvie

📍 3 avenue du Pays d'Auge - 80000 Amiens

☎ 03 22 97 15 82

@ franceservicesamiensetouvie@amiens-metropole.com



Horaires d'ouverture avec ou sans rendez-vous

- le lundi : de 13:30 à 17:00
- du mardi au vendredi : de 09:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00
- le samedi : fermé

Différentes administrations vous accueillent



Service Restauration Scolaire
de la Ville d'Amiens





Pour plus d'informations contactez le CCAS

☎ 03 22 97 40 40

📍 1 bis place Léon Gontier - 80000 Amiens

**🕒 ouvert du lundi au vendredi
de 08:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30**

@ ccas@amiens-metropole.com



**Ce document est rédigé en
Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Amiens
s'engage dans une démarche FALC
pour tous ses documents.